



## Vendeurs Colporteurs de Presse - Porteurs de presse : la Filpac reçue au Ministère de la Culture

Suite à la lettre de mission rédigée par Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, une délégation de la Filpac-Cgt a été reçue le 20 juin dernier au ministère afin d'évoquer la situation des Vendeurs Colporteurs de Presse (VCP) et des porteurs de presse salariés.

La délégation de la Filpac était composée, notamment, du Secrétaire général du Syndicat CGT des VCP du *Télégramme de Brest* et des représentants des VCP du journal *Sud Ouest*, de *L'Est Républicain* et du quotidien *Le Dauphine Libéré*. Pour l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) et l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), étaient présents, respectivement : Mme Sylvie Clément-Cuzin et M. Abdelkrim Kiour.

L'Inspectrice générale des affaires culturelles a rappelé que le gouvernement souhaitait comprendre la situation des VCP et porteurs de presse afin d'y voir plus clair sur les différents statuts qui couvrent l'activité du portage de presse et d'appréhender plus précisément les difficultés que rencontrent les salariés de ce secteur.

Mme Clément-Cuzin a informé la délégation CGT que les représentants de l'IGAC et de l'IGAS avaient déjà rencontré des éditeurs et pris contact avec le Conseil Supérieur des Messageries de Presse, la Direction de la Sécurité Sociale et la Direction Générale du Travail. Elle nous a également informé qu'à partir du 26 juin prochain, ces mêmes représentants iraient à la rencontre des VCP et porteurs de presse dans 5 titres de la presse quotidienne régionale (PQR) ; *La Voix du Nord*, *Ouest France*, *La Provence*, *Le Télégramme de Brest* et *L'Est Républicain*.

La Filpac a rappelé aux représentants de l'Etat son fort investissement sur le dossier du portage de presse et son inquiétude face à la progression de la précarité dans ce secteur. La Filpac a alerté ses interlocuteurs sur l'aggravation de la situation sociale des porteurs, d'une part, par l'application surannée de l'assiette forfaitaire et, d'autre part, par les dérives quant à l'application du statut des VCP faite par les éditeurs de presse.

La délégation a insisté sur le contournement, par les éditeurs, du statut de travailleur indépendant afin d'organiser, à peu de frais, du salariat déguisé. Des exemples concrets de cette situation ont été apportés lors de la réunion avec des documents à l'appui.

La Filpac constate que malgré les sommes colossales qui ont été débloquées par l'Etat dans le cadre des aides au portage, rien n'a été fait, ni pour développer le portage, ni pour donner aux porteurs un accès légitime au droit à la retraite et à une couverture sociale minimale.

Sur ce sujet, une première proposition a été avancée par les représentants de l'Etat : l'assiette forfaitaire pourrait se déclencher par tranches de 50 journaux (au lieu de 100 actuellement) afin d'être plus en phase avec les réalités du terrain, les taux de cotisation étant bien sûr ajustés...

La Filpac revendique prioritairement la mise en place d'une Charte de bonne conduite sur l'emploi de VCP qui conditionnerait l'attribution des aides publiques aux entreprises. Cette Charte constituerait la première étape permettant aux VCP de s'organiser avec la Filpac-Cgt et de décider de l'avenir de leur statut (contrat de commission ou contrat salarié selon leur souhait).

Plusieurs documents ont été remis par notre délégation : Accord de branche sur la durée de travail des porteurs salariés, projet de Charte de bonnes pratiques déjà négocié en entreprise, divers jugements concernant le statut des VCP, contrats de VCP, etc.

D'autres rencontres sont prévues entre notre organisation syndicale et l'Etat. La Filpac-Cgt va poursuivre son travail sur le terrain et faire en sorte que VCP et porteurs de presse voient leurs droits respectés et leurs situations sensiblement améliorées.

Montreuil, le 30 juin 2014